

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Membres du Conseil d'administration

EXPÉDITEUR : M^e Nicolas Le Grand Alary
Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 21 mars 2018

OBJET : Impacts du Barreau du Québec dans le dossier de la légalisation du cannabis

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Nous vous transmettons la présente note de service afin de vous informer des différents résultats de nos démarches dans le dossier de la légalisation du cannabis.

Normes d'étiquetage de Santé Canada

Santé Canada a récemment rendu public ses orientations quant à l'emballage et l'étiquetage du cannabis. Les normes choisies répondent aux recommandations formulées par le Barreau du Québec :

- L'emballage devra être neutre et n'inclure que le logo de la compagnie (dans une taille limitée) et le reste du paquet sera sans couleur ou design particuliers;
- Un symbole rouge devra être présent afin d'identifier que l'emballage renferme du cannabis/THC;
- Des messages de mise en garde et de dissuasion seront imprimés sur les emballages, à l'instar de ce qui se fait pour le tabac.

Modification au projet de loi n° 157 - *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*

L'article 20 du projet de loi provincial sera modifié afin de limiter le pouvoir du gouvernement de déterminer à qui un producteur peut vendre du cannabis si ce n'est pas à la Société

québécoise du cannabis (SQDC). L'amendement proposé à l'article 20 spécifiera désormais que les producteurs de cannabis ne pourront en vendre qu'à la SQDC ou à d'autres producteurs.

Cela répond à un commentaire du Barreau du Québec, qui souhaitait éviter la possibilité que le gouvernement puisse, par règlement, permettre la distribution et la vente de cannabis par le privé.

La légalisation du cannabis demeure un sujet d'actualité et les deux projets de lois, fédéral et provincial continuent à cheminer et pourront faire l'objet de modifications subséquentes. Nous nous engageons à vous informer de tous développements dans ce dossier.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs membres du Conseil d'administration, l'expression de nos meilleurs sentiments.

M^e Nicolas Le Grand Alary
Avocat au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

NLA/mj